

Charte du Faire ensemble

Préambule

L'Assemblée générale de la Fonda a adopté le 12 mai 2022 un nouveau projet stratégique à l'horizon 2026. Les deux priorités stratégiques qui en découlent sont les suivantes :

 Poursuivre les actions visant à l'appropriation par les acteurs associatifs des **enjeux, méthodes et outils du Faire ensemble**, avec d'autres acteurs de l'intérêt général — et en valoriser les effets ;

 Accentuer les actions visant à offrir des **éclairages prospectifs** sur les sujets structurants pour l'avenir du fait associatif, afin de mieux s'y préparer.

Cette démarche a conduit à réorganiser l'ensemble des activités de la Fonda autour de deux pôles : la « fabrique associative » et le « laboratoire d'idées ».

Dès lors, il convient d'aligner la gouvernance de la communauté de la Fonda sur cette nouvelle ambition.



Article 1 – Rôle de la Charte

La Charte du Faire ensemble a pour objet d'établir les valeurs qui réunissent la communauté de la Fonda, c'est-à-dire ses membres, ses partenaires et l'ensemble de ses parties-prenantes, les règles qui régissent le projet commun, ainsi que les engagements de chacun.

Article 2 – La vision partagée

La Fonda accompagne le développement de la vie associative depuis plus de 40 ans. Si ses modes d'action ont évolué avec le temps, la vision politique de la Fonda est fondée sur l'idée qu'**il ne peut y avoir de vitalité démocratique sans vitalité associative**.

C'est pourquoi la Fonda vise à donner aux associations et à tous les acteurs de l'intérêt général un rôle central, optimiste et transformateur, dans la construction d'une société inclusive et durable.

Article 3 – Valeurs et principes d'action

Le projet de la Fonda s'appuie sur des valeurs partagées :

-  Nous défendons la **liberté d'association**, c'est-à-dire la liberté d'initiative et la mise en commun de connaissances, de ressources et d'activités, dans un but non-lucratif ;
-  Nous respectons et cultivons la **diversité des expressions** et la **liberté de conscience** ;
-  Nous fondons nos travaux sur l'**intelligence collective** et cherchons à mobiliser et faire dialoguer une diversité de savoirs, théoriques et pratiques ;
-  Nous adoptons l'**approche prospective** pour susciter le débat et éclairer les controverses, de façon à nourrir utilement les réflexions et les choix des acteurs ;
-  Nous formons une association de progrès, qui oppose l'**optimisme stratégique** au pessimisme ambiant ;
-  Nous cherchons à maintenir un **haut niveau de rigueur méthodologique** et d'**honnêteté intellectuelle**, tout en restant accessibles et conviviaux ;
-  Nous nous efforçons d'agir en **coopération** ;
-  Nos publications sont des **biens communs** : nous nous attachons à coproduire et diffuser la connaissance, et encourageons la transmission de nos idées et méthodes.

Article 4 – Règles partagées

Pour mener à bien ce projet en coopération, la Fonda et ses partenaires se dotent des règles suivantes :

-  La communauté de la Fonda regroupe **des personnes et des organisations engagées pour l'intérêt général**, s'inscrivant, de façon explicite ou non, dans le cadre de l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable ;
-  Les **membres de la communauté** de la Fonda, y compris les partenaires financiers, peuvent s'impliquer dans la production et la diffusion des connaissances produites à la Fonda. Ils comprennent toutefois que la promotion de biens et services dans un but exclusivement commercial n'a pas sa place dans les espaces de travail proposés par la Fonda ;
-  **Les connaissances produites à la Fonda sont des biens communs**. La licence que nous utilisons pour les droits de cession et sur le site est la licence *Creative Commons BY NC SA*, ce qui signifie que les ressources peuvent être partagées et adaptées pour un usage non-commercial, sous réserve de mentionner la Fonda et les auteurs qu'elle mobilise.

Article 5 – Engagements des parties prenantes



En travaillant ensemble, la Fonda et ses parties-prenantes s'engagent à :

-  **Respecter la Charte du Faire ensemble** ci-présente, en porter les valeurs et en respecter les règles et plus généralement œuvrer pour la vitalité du fait associatif ;
-  **Être acteur des travaux de la Fonda**, en contribuant soit à titre individuel, soit au titre d'un mandat explicite de leur organisation d'appartenance ;
-  Respecter le point de vue de chacun et chacune et **partager le temps de parole** ;
-  **S'inscrire dans une dynamique de partage et de coopération**. À ce titre, les membres de la communauté de la Fonda pourront être invités à partager des ressources, participer à des événements, mobiliser ou accueillir d'autres personnes ;
-  S'impliquer autant que possible dans la durée et **s'inscrire dans une démarche de progrès continu**, afin d'enrichir, améliorer et faire rayonner les connaissances coproduites à la Fonda ;
-  Communiquer et **diffuser les connaissances coproduites** en veillant à en informer la Fonda en amont, et si possible en lui faisant des retours en aval ;
-  Pour le bon déroulement des projets, mettre à jour régulièrement les données les concernant ; en cas de départ, **passer le relais en interne** et en informer la Fonda ;
-  Dans l'intérêt de tous, **fixer et respecter des calendriers de travail** cohérents avec l'ambition et les moyens alloués aux actions, tout en veillant aux équilibres de vie de chacun et chacune.

La signature de la Charte est une marque d'adhésion au projet de la Fonda. Elle n'a pas d'incidence sur les modalités de travail propres aux personnes et organisations signataires.

Les signataires de la Charte du Faire ensemble de la Fonda sont encouragés à valoriser publiquement cet engagement.

Nom, prénom
Fait à
Le

Signature